UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.422.2019.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

GUATEMALA : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 6 septembre 2019.

(Traduction) (Original : espagnol)

J/1/1603

New York, le 5 septembre 2019

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en votre qualité de dépositaire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de vous faire tenir ci-joint la notification présentée par le Gouvernement guatémaltèque en application de l'article 4, paragraphe 3, dudit Pacte.

À cet égard, le 4 septembre 2019, le Président de la République du Guatemala a prononcé en Conseil des ministres le décret gouvernemental n° 1/2019[1] instituant l'état de siège dans les circonscriptions suivantes : département d'Izabal, communes de Tactic, Senahú, Tamahú, Tucurú, Panzós, Santa María Cahabón, Santa Catalina la Tinta, Chahal et Fray Bartolomé de las Casas (département de Alta Verapaz), communes de Gualán, Río Hondo, Teculután et Usumatlán (département de Zacapa), communes de San Agustín Acasaguastlán et San Cristóbal Acasaguastlán (département de El Progreso), commune de Purulhá (département de Baja Verapaz) et commune de San Luis (département de El Petén).

Par cette mesure, décrétée pour une durée de trente (30) jours, l'application des articles 9, 12 et 21 du Pacte susmentionné est restreinte pour ce qui est des détentions et interrogatoires, des réunions et manifestations et de la liberté d'action et de mouvement. Je vous prie de bien vouloir en informer les autres États parties.

[1] Le texte du décret gouvernemental n° 1/2019 a été déposé auprès du Secrétaire général et est disponible pour consultation.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Luis Antonio Lam Padilla

***
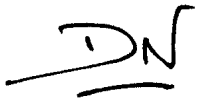
Le 12 septembre 2019